

Charte de modération des réseaux sociaux de la Ville d'Eguilles

Les comptes officiels de la Ville d'Eguilles sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) ont pour vocation d'informer les habitants et de favoriser les échanges autour de l'actualité municipale, des services publics, et de la vie locale. Ces espaces se veulent ouverts, conviviaux et constructifs.

Modération a posteriori

Les commentaires et publications sont soumis à une **modération a posteriori**. En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessous, la Ville d'Eguilles se réserve le droit de supprimer sans préavis tout contenu inapproprié.

Sont strictement interdits :

- Les propos injurieux, diffamatoires, violents, menaçants, obscènes ou grossiers ;
- Les messages incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence, qu'elle soit fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les convictions, l'origine, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle ;
- Les propos racistes, sexistes, xénophobes, homophobes, transphobes ou relevant de tout autre type de discrimination ;
- Les insinuations ou attaques personnelles, les invectives ou règlements de compte ;
- Les messages portant atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui ;
- Les publications à caractère publicitaire, promotionnel ou commercial ;
- L'usurpation d'identité ou l'utilisation de plusieurs comptes pour contourner la modération ;
- Les messages à caractère politique ou militant, notamment en période préélectorale (voir ci-dessous) ;
- Les publications hors sujet ou répétitives, qui nuisent à la lisibilité des échanges.

Contributions acceptées sous réserve de bonnes pratiques :

Pour garantir la qualité des échanges et la lisibilité des discussions, nous vous invitons à :

- Vous exprimer en français, dans un langage courtois, compréhensible et respectueux de tous ;
- Vérifier que votre message est en lien avec le sujet abordé dans la publication ;
- Ne pas poster plusieurs fois le même commentaire ou une version similaire ;
- Éviter l'usage abusif des MAJUSCULES (équivalentes à des cris) ;
- Faire preuve de politesse : un "bonjour", "merci", ou "au revoir" sont toujours bienvenus.

Période électorale et neutralité politique

Conformément à l'article L. 52-8 du Code électoral, **aucune expression politique** ne sera autorisée sur les réseaux sociaux officiels de la Ville d'Eguilles pendant les périodes électorales. Sont ainsi interdits :

- Les prises de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat, d'un parti ou d'une sensibilité politique ;
- Les messages ou contenus à caractère électoral direct ou indirect.

Sanctions en cas de non-respect répété

En cas d'abus répétés, malgré avertissements, la Ville d'Eguilles se réserve le droit de **restreindre temporairement ou définitivement** l'accès aux comptes officiels pour les profils concernés.

Pour toute remarque, question ou signalement, vous pouvez nous contacter en message privé. Merci de contribuer au bon fonctionnement de ces espaces d'expression publique en respectant cette charte.